



## **Conseil communal de Vully-les-Lacs**

Préavis municipal n°2025/04

Fixation du nombre de membres de la Municipalité et des Conseillers Communaux pour la législature 2026 - 2031

### **Rapport de la Commission ad hoc**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission ad hoc remercient la Municipalité pour la réflexion menée concernant le nombre de membres de la Municipalité et du Conseil Communal.

La Commission ad hoc s'est réunie le 1<sup>er</sup> Mai 2025 pour procéder à l'examen du préavis municipal cité en titre.

### **Analyse de la commission ad hoc**

#### **1. Nombre de conseillers municipaux**

Nous avons analysé les aspects positifs et négatifs d'un changement de l'effectif de la Municipalité, voici les principaux arguments relevés.

Augmentation :

- Avantage
  - o Diminution de la charge de travail par conseiller
- Désavantages
  - o Coordination plus compliquée
  - o Difficulté à trouver assez de candidats
  - o Peu d'exécutifs de Communes de notre taille avec 9 Municipaux

Diminution ;

- Avantage :
  - o Moins de candidats nécessaires
- Désavantages :
  - o Charge de travail des municipaux élevée
  - o Conciliation vie professionnelle et activité dans la Municipalité compliquée

Actuellement, avec 7 Municipaux, les résultats obtenus par le collège municipal nous semblent très satisfaisants et représentent, selon nous, un équilibre optimal pour notre commune.

## **2. Nombre de conseillers communaux**

Nous avons réalisé une analyse similaire pour le Conseil Communal.

Augmentation :

- Avantages
  - o Diminution de la charge de travail par conseiller
  - o Plus grande représentativité de la population
- Désavantage
  - o Peu de chance de trouver assez de candidats

Diminution :

- Avantages
  - o Augmentation de l'importance d'un siège
  - o Assurance d'avoir assez de candidats et viennent-ensuite en cours de législature
- Désavantage
  - o Charge de travail importante, sachant que chaque Conseiller siège déjà régulièrement dans plusieurs commissions.

Nous sommes satisfaits des résultats obtenus au cours de cette législature avec 50 Conseillers. Il nous semble possible de trouver suffisamment de candidats pour pourvoir tous les sièges disponibles. De plus, la charge de travail nous paraît acceptable.

### **Conclusion**

Vu ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal avec 7 Conseillers Municipaux et 50 Conseillers Communaux pour la prochaine législature.

La Commission ad hoc  
Vully-les-lacs, le 1<sup>er</sup> mai 2025

Antoine Savary

Christophe Tombez

Joffrey Tombez